Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 035-213502289-20251209-DEL_2025_149-DE

Pleurtuit
Au cœur de la Côte d'Émeraude

DÉLIBÉRATION N°2025-149

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la Ville de Pleurtuit

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 9 décembre à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Pleurtuit, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie de Pleurtuit, 2 place des Frères Lumière, sous la présidence de Madame Sophie BÉZIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de la convocation : Mardi 2 décembre 2025

Présents : 24
Mme Sophie BÉZIER, M. Yvon POUTRIQUET, M. Daniel LEROY, Mme Morgane GOUES, M. Sylvain BRIANT, Mme Lydie DUHIL, Mme Marie-Thérèse HUBERSON, M. François-Xavier LEVREL, Mme Christèle ANDRÉ, M. Guy RAVAILLAULT, Mme Aline NEDJAR, M. Christophe PEGEOT, M. Jérôme RIVIERE, Mme Delphine SCHAPMAN, M. Thierry WATTERLOT, M. Dominique GUILLOUET, M. Éric GOASDOUÉ, Mme Annick JÉGU, Mme Marie-Hélène MERVIN, M. Alain BARBÉ, Mme Christine COLAS, M. Samuel MARTINEAU, M. Jacques ERTLÉ, Mme Hélène REUX

Absents représentés : 5
Mme Patricia MARTINEAU a donné pouvoir à Mme Sophie BÉZIER
M. Frédéric MABBOUX a donné pouvoir à Mme Morgane GOUES
Mme Isabelle DERRIEN a donné pouvoir à Mme Delphine SCHAPMAN
Mme Valérie DELCOURT a donné pouvoir à Mme Christine COLAS
Mme Stéphanie RENAULT a donné pouvoir à M. Jacques ERTLÉ

Absents non représentés : 0

Secrétaire de séance :
M. Christophe PEGEOT

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 035-213502289-20251209-DEL_2025_149-DE

18- PERSONNEL COMMUNAL – RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR DES BESOINS LIES A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Rapporteur : Mme Sophie BEZIER, Maire

Aux termes de l'article L332-23 du code général de la fonction publique, les collectivités peuvent recruter des agents non titulaires sur des emplois non permanents, afin de faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de 12 mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement des contrats, pendant une même période de 18 mois consécutifs.

S'agissant d'une projection qui se situerait dans la fourchette plutôt haute, tous les postes ne seront pas obligatoirement pourvus le moment venu.

Dans ce cadre, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Mme le Maire à recruter des agents contractuels sur les postes répondant aux critères de l'article précité, comme indiqué ci-après :

SERVICE	NOMBRE	POSTE	GRADE	DHS	OBSERVATIONS
POLE DIRECTION					
Archives	1	Archiviste	Assistant de conservation principal du patrimoine 1ère classe	35	Du 5 janvier au 6 février 2026
POLE ENFANCE JEUNESSE – HYGIENE DES LOCAUX					
Equipe polyvalente (périscolaire et hygiène des locaux)	5	Accompagnement d'élèves en situation de handicap sur le temps méridien	Adjoint technique territorial	35	
	12	Agent polyvalent restauration scolaire/entretien des locaux/garderie	Adjoint technique territorial	35	
Espaces jeunes	1	Animateur	Adjoint d'animation territorial	35	Encadrement des jeunes le mercredi + samedi

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 035-213502289-20251209-DEL_2025_149-DE

Centre de loisirs	3	Animateur	Adjoint d'animation territorial	35	Les mercredis en période scolaire
POLE MOYENS GENERAUX					
	1	Agent administratif polyvalent	Adjoint administratif territorial	35	
POLE AMENAGEMENT – SERVICES TECHNIQUES					
Centre technique municipal	2	Agent bâtiment polyvalent	Adjoint technique territorial	35	
	4	Agent environnement – espaces publics	Adjoint technique territorial	35	

Il est précisé que les délibérations du conseil municipal relatives à la création d'emplois de contractuels répondant aux autres dispositions du Code Général de la fonction publique restent en vigueur.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code Général de la fonction publique, notamment son article L 332-23 1°,

Vu le tableau des emplois,

Vu la délibération n°2023-130 du 21 novembre 2023 relative au RIFSEEP,

Vu l'avis de la commission « Projets structurants-Sécurité-Intercommunalité-Personnel communal » du 2 décembre 2025,

Considérant la nécessité de créer, par délibération, des emplois temporaires pour faire face aux besoins des services,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISE Mme le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité pour les services et les postes tels que décrits dans le tableau ci-avant ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;

INDIQUE que les dispositions de la présente délibération prendront effet au plus tôt au jour de sa transmission au contrôle de légalité.

A l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Sophie BÉZIER

Le secrétaire de séance,
Christophe PEGEOT